

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 12 septembre 2025
Arrêté portant ouverture d'une
enquête publique préalable à la
modification n°8 du Plan local
d'urbanisme d'Aureil.
N°27090

VOU le Code général des collectivités territoriales,
VOU le Code de l'environnement et notamment ses
articles L103-1 et suivants et R103-1 et suivants,
VOU le Code de l'urbanisme, notamment l'article
L103-6,
VOU le Code des relations entre le public et
l'administration et notamment ses articles L311-1,
VOU la délibération du Conseil communautaire de
Limoges Métropole en date du 24 novembre 2022
approuvant la modification n°8 du Plan local
d'urbanisme (PLU) d'Aureil,
VOU la décision de Madame La Présidente Copéland
du Tribunal administratif de Limoges en date du 20 juillet
2025, enregistrée N° J0003424 en qualité de
ministère principal
CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre à enquête
publique la modification n°8 du PLU
d'Aureil.

ARRÊTE
ARTICLE 1er : Il y a lieu, conformément à l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, de
procéder à l'enquête publique relative à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme de la
commune d'Aureil. Cette évolution consiste à modifier une zone à urbaniser à long terme
(ZLU) en zone à urbaniser à court terme (ZUC), à inclure deux zones (A) en zone (A) en
zone Agricole (A), et à créer une Zone d'habitat d'habitat (ZAH) et de programmation (ZAP) et
présent un plan de zonage des zones à l'urbanisation.

L'enquête publique sera ouverte du 04 octobre 2025 à partir de 9h00 au 20 octobre 2025 à
19h00 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs. Le siège de Limoges Métropole, situé au 27
rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, sera désigné comme siège de l'enquête publique.

ARTICLE 2 : Le dossier relatif à l'enquête préalable à l'urbanisme sera tenu à la disposition du
public pendant 15 jours consécutifs du 04 octobre 2025 à partir de 9h00 au 20 octobre
2025 à 19h00, aux dates et aux lieux suivants :

... À la mairie d'Aureil, située au 47 rue des Écoles, 87100 Aureil, pendant les jours et
heures d'ouverture des bureaux du public, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00, et le
samedi matin de 09h00 à 12h00.

... Au siège de Limoges Métropole, situé au 27 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges,
pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de
09h00 à 18h00 et de 19h00 à 19h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune d'Aureil
(https://www.aureil.fr/) et sur le site internet de Limoges Métropole
(https://www.limoges-metropole.fr/). L'enquête publique est

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme d'Aureil

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2025

 **27090.pdf**
(.pdf, 185,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**